

# Les métropoles : apports et limites pour les territoires

## Déclaration du groupe de l'UNAF

Les métropoles souvent perçues comme des pôles d'attractivité économique font apparaître comme le souligne l'avis de nombreuses disparités et parfois même le sentiment d'un accroissement des inégalités territoriales et du primat de l'urbain. Elles concentrent en effet des ménages parmi les plus riches et les plus pauvres, avec des problèmes notamment urbanistiques et de mobilité en étant au cœur des préoccupations environnementales.

Quelques préconisations nous semblent de nature à permettre un meilleur équilibre dans le développement des métropoles dans l'intérêt des familles vivant dans ces territoires ou en proximité. En effet, depuis plusieurs années, on observe une nouvelle attractivité avec tous ses bienfaits, mais les prix de l'immobilier flambent au cœur des métropoles, contraignant les familles à habiter en périphérie. Ce sont dès lors autant de pressions sur l'espace et sur les transports. Les métropoles sont donc à la recherche d'un nouveau mode de développement et le présent avis y contribue.

Ainsi le groupe de l'UNAF retient avec attention la préconisation qui demande à accélérer très fortement le développement du très haut débit dans tous les territoires et à lutter contre « *l'illelectronisme* » par un plan de formation et d'accompagnement des populations. Le haut débit est un véritable levier d'action pour les communes et les territoires du périmètre de la métropole pour renforcer son attractivité auprès des entreprises, pour développer l'emploi et à terme pour l'ensemble des métropolitains. Disposer d'infrastructures de communication de qualité et effectivement accessibles à tous constitue un prérequis.

Si la métropolisation peut entraîner des fragilités nouvelles, elle ouvre aussi les possibles et de nouvelles solidarités pour un développement harmonieux des cœurs de ville et des territoires avoisinants.

Pour ce faire, l'accent doit être porté sur l'accès aux services et le Groupe de l'UNAF soutient la préconisation 7 d'un moratoire sur leur fermeture et la structuration d'un minimum de services pour tous.

Sur le logement, 1er poste de dépenses dans le budget des familles, la préconisation 9 appelant au renforcement des logements intermédiaires et à la maîtrise du foncier doit être une priorité et faire l'objet d'une action volontariste de toutes les parties prenantes.

Enfin, le développement durable des métropoles suppose une action coordonnée en matière de mobilité. C'est le sens des préconisations 11 à 14 avec un intérêt porté par le groupe de l'UNAF en faveur des mobilités actives sécurisées et du développement du télétravail. Mais sur ce vaste sujet, nous y reviendrons lors d'une prochaine plénière consacrée à *Mobilités, travail et emploi*.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.